

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Creully sur Seulles, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

**Présents** : Patrick BARETTE, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Franck DUROCHER, Jimmy DÔ, Pierre FERAL, Gérard GARIAN, Yves JULIEN, Christine LE GUERN, Thierry LEROY, Cyrille MAUDUIT (arrivé au point n° 4 – 18h40), Katia OMONT, Thierry OZENNE, Japonica RAGUENEAU, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Fabien TESSIER, Yolande VERLAGUET.

**Procurations** : Christophe BAUCHET à Jimmy DÔ, Danilo GIOVANNINI à Alain COUZIN, Yolande PICARD à Japonica RAGUENEAU

**Absents** : Florence CHESNEL et Olivier GEHAN

**Secrétaire de séance** : Virginie SARTORIO

Monsieur le maire demande à l'assemblée leur accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention de fond de concours avec la CdC STM pour la pose de colonnes enterrées
- Demandes de subventions relatives aux travaux du futur service technique municipal (Local Mesnil)

A l'unanimité, l'assemblée valide l'ajout de ces deux points.

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie SARTORIO**
- 2. PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 APPROUVE A L'UNANIMITE**
- 3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOND DE CONCOURS AVEC LA CDC SEULLES TERRE ET MER POUR LA POSE DE COLONNES ENTERREES**  
**DEL2023/029**

La présente convention détermine des conditions dans lesquelles la commune de Creully sur Seulles apporte son soutien financier aux travaux de la pose de colonnes d'apport volontaire enterrées et détermine les modalités de contrôle technique de la CdC Seulles Terre et Mer.

Le montant du fonds de concours s'élève à 5 290 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la présente convention
- **AUTORISE** le maire à la signature de cette dernière et tout avenant éventuel

**- Arrivée de Cyrille MAUDUIT – 18h40 -**

- 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU FUTUR SERVICE TECHNIQUE (LOCAL MESNIL)**  
**DEL2023/030 – DEL2023/031 – DEL2023/032**

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.



Dans cette perspective, quatorze types de mesures financières sont accessibles autour de trois grands axes :

- Le renforcement de la performance environnementale,
- L'adaptation des territoires au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 janvier dernier actant l'acquisition du bâtiment dit « Mesnil », sis 63 rue de Caen à CREULLY afin d'y implanter les services techniques communaux ainsi que les projets de désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques sur ledit bâtiment.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à :**

- SOLLICITER l'aide financière de l'État au titre du dispositif « Fonds Vert » et de la DETR/DSIL pour les travaux de désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques et signer tous documents y afférent ;
- PROCEDER au lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux précités ;
- SIGNER les marchés de travaux après validation en commission d'appel d'offres et tout avenant éventuel ;
- NOTIFIER les marchés de travaux aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

## 5. FINANCES

### a) Vote des taux d'imposition

#### **DEL2023/033**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

**A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :**

	Taux de référence 2022	Taux votés 2023
Taxe foncière (bâti)	35.75 %	35.75 %
Taxe foncière (non bâti)	10.11 %	10.11 %
TH	11.57 %	11.57 %

### b) Approbation des comptes de gestion 2022, comptes administratifs 2022 et affectations des résultats

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (00200)**

A l'unanimité (-1 : le maire s'étant retiré pour ce vote) l'assemblée approuve le CA 2022 conformément au compte de gestion du trésorier comme suit :

#### **DEL2023/034 et DEL2023/035**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement réalisées en 2022	2 149 591,31 €
Dépenses d'investissement réalisées en 2022	1 710 538,17 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>439 053,14 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>175 761,40 €</i>
<i>Excédent cumulé</i>	<i>614 814,54 €</i>
<i>Restes à réalisés en dépenses d'investissement</i>	<i>547 919,83 €</i>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 894,71 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2022	1 870 798,53 €
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2022	1 343 290,75 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>527 507,78 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>1 893 167,84 €</i>
<i>Excédent cumulé</i>	<i>2 420 675,62 €</i>
<b>REPORT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 420 675,62 €</b>

**Les recettes d'investissement couvrant les dépenses d'investissement, il n'y a pas d'affectation de résultat.**



## BUDGET ANNEXE LOCATION SALLES CHATEAU (00204)

A l'unanimité (-1 : le maire s'étant retiré pour ce vote) l'assemblée approuve le CA 2022 conformément au compte de gestion du trésorier comme suit :

*DEL2023/036 et DEL2023/037*

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement réalisées en 2022	
Dépenses d'investissement réalisées en 2022	4 362,01 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 4 362,01 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	
<i>Excédent cumulé</i>	<b>- 4 362,01 €</b>
<i>Restes à réalisés en dépenses d'investissement</i>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 362,01 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2022	47 501,37 €
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2022	30 838,41 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>16 662,96 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<b>102 851,21 €</b>
<i>Excédent cumulé</i>	<b>119 514,17 €</b>
<b>REPORT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 152,16 €</b>

*Affectation de résultat : 4 362.01 €*

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (00202)

A l'unanimité (-1 : le maire s'étant retiré pour ce vote) l'assemblée approuve le CA 2022 conformément au compte de gestion du trésorier comme suit :

*DEL2023/038 et DEL2023/039*

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement réalisées en 2022	60 848,58 €
Dépenses d'investissement réalisées en 2022	57 827,85 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>3 020,73 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<b>141 751,16 €</b>
<i>Excédent cumulé</i>	<b>144 771,89 €</b>
<i>Restes à réalisés en dépenses d'investissement</i>	<b>36 663,00 €</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>108 108,89 €</b>

<b>EXPLOITATION</b>	
Recettes d'exploitation réalisées en 2022	119 161,01 €
Dépenses d'exploitation réalisées en 2022	84 937,47 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>34 223,54 €</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<b>322 107,69 €</b>
<i>Excédent cumulé</i>	<b>356 331,23 €</b>
<b>REPORT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>356 331,23 €</b>

*Les recettes d'investissement couvrant les dépenses d'investissement, il n'y a pas d'affectation de résultat.*

### c) Vote des budgets primitifs 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations précédentes approuvant les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ;

Vu les délibérations précédentes adoptant les affectations de résultat ;

Vu la délibération précédente décidant des taux d'imposition ;

Vu les documents présentés et mis à disposition de l'assemblée antérieure à la séance ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 24 mars 2023 ;

**A l'unanimité des membres présents et représentés le budget principal et les budgets annexes sont adoptés comme suit :**



## DEL2023/040

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 00200		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	2 059 786.10	1 730 038.09
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 2 420 675.62
	Virement à la section d'investissement	1 760 780.16	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 820 566.26</b>	<b>4 150 713.71</b>
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés	4 841 767.59	3 014 092.72
REPORTS	RAR de l'exercice précédent	547 919.83	
	001 Solde d'exécution reporté	(si solde négatif)	(si solde positif) 614 814.54
	Virement de la section de fonctionnement		1 760 780.16
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 389 687.42</b>	<b>5 389 687.42</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>9 210 253.68</b>	<b>9 540 401.13</b>

## DEL2023/041

BUDGET ANNEXE LOCATION SALLES CHATEAU 00204		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	78 405.00	30 000.00
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 115 152.16
	Virement à la section d'investissement	21 000.00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>99 405.00</b>	<b>145 152.16</b>
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés	21 000.00	(Affectation résultat) 4 362.01
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution reporté	(si solde négatif) 4 362.01	(si solde positif)
	Virement de la section de fonctionnement		21 000.00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 362.01</b>	<b>25 362.01</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>124 767.01</b>	<b>170 514.17</b>

## DEL2023/042

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 00202		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	220 762.44	99 259.66
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 356 331.22
	Virement à la section d'investissement	234 828.44	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>455 590.88</b>	<b>455 590.88</b>
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés	1 927 358.39	1 584 421.06
REPORTS	RAR de l'exercice précédent	36 663.00	
	001 Solde d'exécution reporté	(si solde négatif)	(si solde positif) 144 771.89
	Virement de la section de fonctionnement		234 828.44
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 964 021.39</b>	<b>1 964 021.39</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 419 612.27</b>	<b>2 419 612.27</b>



## 6. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**DEL 2023/043**

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition de la commission ainsi qu'il suit :

**Président :** Le Maire, Thierry OZENNE  
**Vice-Président :** Alain COUZIN, Maire adjoint  
**Membres élus :** Christine LE GUERN, Yolande VERLAGUET, Florence CHESNEL, Gérard GARIAN, Antoinette DUCLOS  
**Membres extérieurs :** Noémie NAJEAN et Grégory THOUIN (Ecole) Patrick DANET et Nicolas GERMAIN (Collège) + les 12 membres élus au CM des jeunes

Choix de la commission suite aux demandes des jeunes élus :

- Boite à livres
- Sécurisation terrain de foot à St Gabriel Brécy (pare-ballon)
- Table de ping-pong rue B. d'Auréville
- Rampe/parcours skate park city stade
- Pistes cyclables et poubelles

Monsieur le Maire informe également que le conseil municipal des jeunes était invité à la réunion de présentation du projet cœur de bourg, plusieurs jeunes y ont assistés.

La commission CMJ souhaiterait organiser des visites découvertes au Département, à la Région et éventuellement à l'Assemblée Nationale et également mettre en place avec l'aide des sapeurs-pompiers, des formations premiers secours adaptées aux enfants.

## 7. DESIGNATION MAITRISE D'ŒUVRE CŒUR DE BOURG PHASE 2 ET AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

*Renvoi de ce point à la prochaine séance*

## 8. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**DEL 2023/044**

Suite au nouveau service public qui sera déployé à la fin du mois d'avril (Passeports et Cartes Nationales d'Identité), il convient d'élargir les horaires d'ouverture au public de la mairie.

**Horaires actuels (26,5 heures hebdomadaires) :**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30
	14H00 - 17H00	14H00 - 17H00		14H00 - 17H00

**Horaires proposés (35 heures hebdomadaires, soit + 8,5 h supplémentaires d'ouverture au public) :**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30	09H00 - 12H30
14H00 - 17H30	14H00 - 17H30	14H00 - 17H30	14H00 - 17H30	14H00 - 17H30

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE les horaires tels que proposés par Monsieur le Maire ;
- DIT que ces nouveaux horaires seront applicables à partir du 2 mai 2023 ;
- CHARGE le Maire de toutes les formalités et d'en informer le centre de gestion.

## 9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les organisateurs du festival Bouge ton Bessin recherchent des bénévoles (rappel des dates : 9/10 juin 2023)
- Les médiévales organisées par l'office du tourisme Gold Beach auront lieu le 1<sup>er</sup> week-end d'août
- La fête des plantes revient au château de Creully cet été (22 et 23 juillet)

- La demande de Monsieur BAUCHET concernant l'accès au parking dufour à pain pour les locations estivales de sa salle de réception est acceptée (sous réserve d'utilisation des lieux pour des manifestations communales)
- Carnaval de l'école 14 avril prochain, l'APE recherche des bénévoles
- Manifestation retro par l'Association Creully Camp samedi 15 avril à partir de 14h Place Edmond Paillaud
- Trail du château prévu le 15 octobre prochain

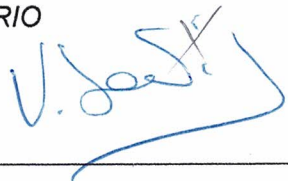
- Séance levée à 21h00 -

**Documents annexes :**

- PV Conseil municipal du 23 mars 2023
- Eléments financiers du budget principal et des budgets annexes

**Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du 25 mai 2023**

Le Secrétaire de séance,  
Virginie SARTORIO



Le Maire,  
Thierry OZENNE

